

AFFAIRE N°6 - Acquisition d'un terrain de 644 m² situé chemin Lory-les-Hauts appartenant à Madame ALIDOR née GUICHARD, nécessaire à la réalisation du boulevard de ceinture sud;

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de sa mission du bureau foncier, la S.E.D.R.E. a négocié l'acquisition, pour le compte de la commune, d'un terrain nu de 644 m², cadastré section BT N°107 partie (ancienne référence), situé chemin Lory-les-Hauts à Sainte-Clotilde et nécessaire à la réalisation du boulevard de ceinture sud.

Ce terrain, voisin de celui de Madame NATIVEL déjà acquis par la commune en 1976, appartient à Madame ALIDOR René née GUICHARD Marie-Lise, laquelle est d'accord sur le prix de 57 960 Francs, conforme à l'avis des Services Fiscaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 57 960 Francs ainsi que des honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 4 000 000 de francs à contracter auprès de la C.D.C. pour l'acquisition des terrains d'assiette du boulevard de ceinture sud. (emprunt inscrit au chapitre 901 du Budget primitif de 1978).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

	Ou
	Pour le Prêtre et par délégation
	le Directeur des Finances
	et des Collectivités Locales
	Signé Paul PASTOR
	Pour Copie conforme
	Saint-Denis le 9 février 1978
	le Chef de Bureau délégué
	J. ACOSTE